

DÉCLARATION DU FORUM INTERNATIONAL DES PEUPLES AUTOCHTONES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES À LA CONFÉRENCE DES PARTIES CdP17 (Traduction non officielle)

Madame/Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Délégués,

Nous, les peuples autochtones, possédons un principe fondamental qui régit notre relation à la terre. Nous dépendons de la terre, elle nous donne la vie, nous en faisons partie et nous respectons pleinement ses cycles naturels ; tout ce que vous faites ou ne faites pas nous affectera de façon positive ou négative, et les répercussions des changements climatiques nous montrent que nous faisons partie de décisions actuelles et essentielles en faveur de la Terre nourricière. Par conséquent, au nom du Forum international des peuples autochtones sur les changements climatiques, nous nous adressons à vous afin de recommander les points suivants.

1. Les Parties s'engagent à respecter les normes et lois internationales des droits humains établissant des obligations morales et juridiques pour protéger et promouvoir la pleine jouissance des droits des peuples autochtones pour toutes les questions relatives au changement climatique, notamment les droits fonciers, les territoires et les ressources, les savoirs traditionnels et leur consentement libre, préalable et éclairé, conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA).
2. Les Parties doivent assurer la participation pleine et effective des peuples autochtones à tous les mécanismes, organes et procédures établis au titre de la CCNUCC, notamment l'atténuation, l'adaptation, le financement, MNV (mesure, notification, vérification) et le transfert de technologies.
3. Les Parties garantissent l'accès direct et immédiat des peuples autochtones au financement à travers la création d'un fonds vert dédié pour prendre en compte les besoins prioritaires des peuples autochtones ; nous pensons que cette revendication est fondée sur la dette historique que le modèle actuel de développement a envers les peuples autochtones.
4. Suite à la CdP17, les Parties conviennent d'une deuxième période d'engagement 2013-2020 du Protocole de Kyoto, contraignante pour tous les États du monde. Cet accord doit comprendre des mesures pour assurer la participation pleine et effective des peuples autochtones.
5. Enfin, nous appelons à faire cesser la destruction de la nature, la Terre nourricière pour les peuples autochtones, et demandons par conséquent l'arrêt des méga-projets d'extraction sur les terres autochtones et les écosystèmes fragiles qui accentuent les effets des changements climatiques.

L'avenir de la planète est entre vos mains, les décisions doivent soigner la Terre nourricière. Nous venons pour que s'épanouisse la diversité, et espérons que les décisions de Durban permettront à notre planète de s'épanouir.